

**DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Arrondissement d'ANNECY

Canton de THÔNES



MAIRIE  
DE  
SERRAVAL

# **Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif**

## **Exercice 2023**

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Table des matières :

<b>1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE .....</b>	<b>2</b>
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	3
<b>2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE .....</b>	<b>4</b>
2.1. MODALITES DE TARIFICATION .....	4
2.2. RECETTES .....	4
<b>3. INDICATEURS DE PERFORMANCE page 5.....</b>	<b>51</b>
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	5
<b>4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....</b>	<b>6</b>
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES .....	6
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	6

PROJET

# 1. Caractérisation technique du service :

## 1.1. Présentation du territoire desservi :

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SERRAVAL
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristique : Commune

Compétences liées au service :

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Contrôle des installations  | <input type="checkbox"/> Traitement des matières de vidanges   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Entretien des installations | <input checked="" type="checkbox"/> Réhabilitation des installations <input checked="" type="checkbox"/> Réalisation des installations |

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : **Serraval**
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui Délibération du 11/09/2003 DEL\_32/2003  Non

## 1.2. Mode de gestion du service :

Le service est exploité en Régie par Entreprise privée.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : **SARL NICOT CONTROLE**
- Date de début de contrat : 20/11/1999
- Date effective de fin de contrat : 30/12/2021
- Renouvellement du contrat pour 4 années de manière tacite à compter du 01/01/2022 DEC\_13572022 du 19/12/2022.
- Date effective de fin de contrat : 30/12/2025.
- Nature exacte de la mission du prestataire : Gestion du service.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0) :

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 774 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 774.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 100 % au 31/12/2023. (100 % au 31/12/2022).

#### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0) :

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2022	Exercice 2023
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service :</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2023 est de 100 (100 en 2022).

## 2. Tarification de l'assainissement et recettes du service :

### 2.1. Modalités de tarification :

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
<b>Compétences obligatoires</b>			
Tarif du contrôle des installations neuves en €	27	29	29
Tarif du contrôle des installations existantes en €	27	29	29
Tarifs des autres prestations aux abonnés en €			
<b>Compétences facultatives</b>			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/09/2003, effective à compter du 01/01/2004, portant création du SPANC et portant sur le tarif de la redevance assainissement des nouvelles installations et des installations existantes ;
- Délibération du 19/12/2022, effective à compter du 01/01/2023 portant sur le tarif de la redevance assainissement des nouvelles installations et des installations existantes.

### 2.2. Recettes :

	Exercice 2022			Exercice 2023		
	Collectivité	Délégué (le cas échéant)	Total	Collectivité	Délégué (le cas échéant)	Total
<b>Facturation du service obligatoire en €</b>	<b>8 829</b>		_____	<b>9 483</b>		_____
Facturation du service facultatif en €						
Autre en € : .....						

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3) :

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

**Attention** : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	149	<b>150</b>
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	336	<b>338</b>
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	66	<b>64</b>
Taux de conformité en %	64	<b>63,3</b>



■ P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

## **4. Financement des investissements :**

### **4.1. Montants financiers des travaux réalisés :**

Il n'y a pas eu de travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2023.

### **4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €

PROJET